



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt quatre, le trente janvier à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 26
Pouvoirs : 2
Absent : /

Date de la convocation : 24 janvier 2024

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, MINEREAU Dominique, GARNIER Béatrice, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Kevin, BEUGIN Valérie, GABIGNON Christophe, VERDUZIER Jean-Bernard, BARREAULT Mireille, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, GOHIER Monique, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉES PAR POUVOIR :

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
ROBIN Nadia représentée par C PIAULET

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°17

Rapporteur : Dominique CHALLOT

OBJET : CREATION PISTE CYCLABLE RUE JULES FERRY - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT (DETR-DSIL)

L'Etat soutient les collectivités territoriales dans leurs opérations d'investissement au titre de plusieurs dotations.

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) permet de financer les grandes priorités d'investissement des communes. Celle-ci incarne l'engagement de l'État en faveur d'un aménagement équilibré des territoires.

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est une subvention d'Etat attribuée aux collectivités qui comptent entre 2 000 et 20 000 habitants. Elle a comme objectif prioritaire de soutenir la réalisation d'investissements et notamment les travaux de mise en sécurité et d'accessibilité.

A ce titre, la commune de Naintré **souhaite bénéficier du soutien de l'Etat au titre des dotations de soutien à l'investissement (DETR et DSIL) pour effectuer des travaux permettant la création d'une piste cyclable.**

La volonté politique de la commune est d'axer ses travaux pour améliorer le partage de la voirie et améliorer ainsi les mobilités douces au sein de la commune.

Les opérations envisagées consistent donc à :

Avenue Jules Ferry :

- Création d'une piste cyclable avenue Jules Ferry pour agrandir les pistes cyclables de Naintré et assurer la continuité avec le réseau existant côté du Bois Granger sur 747 mètres linéaires

- Mise en œuvre d'un cheminement avec une largeur de 2.50 m en sable stabilisé fin permettant de rendre perméable cette nouvelle voie séparée de la circulation automobile sur 1 870 m²,
- Création d'un îlot de fraîcheur grâce à l'utilisation de matériaux de couleur claire,
- Installation d'une passerelle pour enjamber le fossé de la Marmoure,

Le projet global de réaménagement est estimé à 104 166.67€ ht, soit 125 000.00€ ttc.

Le plan de financement est le suivant :

-Subvention ETAT (DETR/DSIL), 30% soit :	31 250.00€
Fonds propres, 70% soit :	72 916.67€
Total	104 166.67 €

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les travaux ainsi que le plan de financement tels que présentés et de solliciter la subvention de l'État.

Considérant la nécessité d'engager les **des travaux permettant la création d'une piste cyclable,**

Considérant le coût estimatif des travaux,

Considérant que l'État peut subventionner ce type de travaux au titre des dotations de soutien à l'investissement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve des travaux permettant la création d'une piste cyclable** d'un montant de 104 166.67€ ht ;
- **approuve** le plan de financement ci-dessus permettant à M le Maire de déposer les demandes de subvention ;
- **décide** pour cette réalisation de solliciter une subvention à l'Etat au titre des dotations de soutien à l'investissement ;
- **charge** M le Maire des démarches nécessaires à cet effet et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à ce dossier

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le 01 FEV. 2024

